



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.03.03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 mai 2024

Date d'affichage : 15 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-deux mai à dix-huit heures et trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE, Maire,*

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND.

Nombre de Membres

en exercice : 14

Nombre de Membres

présents : 10

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Jean-Paul SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Muriel FINE

Muriel FINE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations et organismes : attributions 2024 (suite)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipale que la délibération relative aux subventions de fonctionnement attribuées aux associations et autres organismes doit faire l'objet d'un ajustement. En effet, il convient de compléter la dotation destinée au CCAS municipal en raison notamment de dépenses exceptionnelles qui n'étaient pas connues lors du vote des budgets primitifs. Par ailleurs, la subvention attribuée à l'association INHA doit être revue à la baisse en raison de la cessation d'activité de l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°24.02.06 en date du 20 mars 2024 relative aux subventions aux associations et autres organismes ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

➤ATTRIBUE les subventions suivantes

Organismes ou Associations	Attributions 2024
C.C.A.S.	1 978 €
Total article 657363	1 978 €

Par délibération n°24.02.06 en date du 24 mars 2024, une subvention d'un montant de 17 600€ a été attribuée à INHA. À la fin du mois de mars 2024, la commune a été informée des difficultés rencontrées par l'association qui ont conduit à sa fermeture administrative et la cessation de ses activités le 11 avril 2024. Aussi le montant de la subvention est réduit de 12 297,50 € pour l'année 2024.

Etant précisé que les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2024 aux articles 657363.

Fait et délibéré en séance le 22 mai 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Muriel FINE